



PI 4700
Dépôt : M. Aloyse Bisdorff
13.12.2000

Aloyse Bisdorff

14

MOTION

Considérant que le dumping social est à l'origine d'une concurrence débridée dans de nombreux secteurs économiques;

considérant que notamment les licenciements économiques sans aucun besoin financier sont utilisés comme une arme dans cette concurrence;

considérant que les conséquences sociales individuelles et collectives et le frais publics qu'elle engendre au niveau des régimes de protection sociale sont énormes;

la Chambre invite le Gouvernement

- à combattre le dumping social en empêchant par des sanctions et un contrôle efficaces, notamment par un renforcement des pouvoirs de l'Inspection du Travail et de la médecine du travail, les entreprises d'enfreindre la législation fiscale, sociale et de droit du travail;
- à renforcer la législation sur les licenciements collectifs en prévoyant notamment une réduction obligatoire préliminaire des coûts autres que salariaux;
- à renforcer la protection des salariés victimes de faillites en étendant la période d'indemnisation du chômage jusqu'à ce qu'ils aient retrouvé un travail équivalent.

A. Bisdorff M J Huss [Signature]

P